



RCC West and Central Africa

Collaboration for Climate Action

TERMES DE RÉFÉRENCE

ÉVALUATION DU POTENTIEL ET DE LA FAISABILITÉ DES APPROCHES DE TARIFICATION DU CARBONE AU CAMEROUN

Avec le soutien financier et technique de la CCNUCC dans le cadre de l'initiative CIACA

BACKGROUND :

Dans le but de limiter les impacts du changement climatique, plusieurs pays, par le biais de leurs contributions déterminées au niveau national (CDN), prennent des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et aller à la transition vers une société à faibles émissions de carbone. Ces dernières années, un nombre croissant de pays, y compris les pays en développement, envisagent des instruments de tarification du carbone à cette fin. La tarification du carbone est une approche fiscale ou économique visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), car elle met un prix sur le carbone, ce qui incite à investir dans des solutions plus respectueuses du climat. Il est basé sur le principe du « pollueur-payeur », qui permet à l'entité responsable de la pollution de payer le coût de l'assainissement et des préjudices. L'Accord de Paris reconnaît explicitement le rôle important de la tarification du carbone (décision CP21/1, paragr. 136) pour inciter à la réduction des émissions. Les instruments de tarification du carbone peuvent servir à la fois à la mise en œuvre des CDN et aux stratégies de développement à long terme et à faibles émissions de carbone. En outre, en vertu de l'article 6 de l'Accord de Paris, la coopération internationale par le biais de la tarification du carbone peut jouer un rôle crucial dans la réduction du coût de la mise en œuvre des mesures d'atténuation et l'augmentation de la mobilisation des ressources en attirant des investissements publics et privés.

CONTEXTE NATIONAL

La République du Cameroun a soumis sa première CDN actualisée en 2021. La CDN prévoit que les émissions de GES augmenteront de 71% d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2010. Le pays s'engage donc à atteindre un objectif inconditionnel de réduction des émissions de 12 % et un objectif conditionnel de réduction des émissions de 23 % d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2010. Le pays est peu émetteur de GES, mais son ambitieuse stratégie de développement visant à devenir une économie émergente d'ici 2035 pourrait entraîner une forte augmentation des émissions.

Le Cameroun entend donc réduire cette empreinte carbone de son développement sans freiner sa croissance, en privilégiant des options d'atténuation à forts co-bénéfices ; le renforcement de la résilience du pays face au changement climatique ; l'alignement de ses politiques sectorielles et le renforcement de son mécanisme et de ses outils de mise en œuvre pour faciliter la réalisation de ses objectifs ; et mobiliser tous les moyens pertinents à cette fin, y compris le financement, le transfert de technologie et le renforcement des capacités.

Le Cameroun a fait preuve d'une ferme intention d'explorer les instruments de tarification du carbone et le potentiel qu'ils représentent pour limiter l'augmentation des émissions et la mobilisation des recettes pour l'action climatique. À titre d'exemple, citons l'intégration des objectifs de tarification du carbone dans sa CDN (2021) et sa stratégie nationale REDD+ (2018). Par ailleurs, une circulaire du Président de la République du 30 août 2023 indiquait les considérations du pays pour l'introduction d'une taxe carbone au cours de l'exercice 2024¹.

Dans ce contexte, le gouvernement du Cameroun a demandé à la CCNUCC, par l'intermédiaire de son Centre de collaboration régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, de lui apporter son soutien dans le cadre de l'initiative Instruments de collaboration pour une action climatique ambitieuse (CIACA) de la CCNUCC.

LE PROJET CIACA

Le projet CIACA a été annoncé lors de la COP22 à Marrakech, avec une période initiale de 2,5 ans, de 2017 à mi-2019, avec l'objectif de soutenir les Parties à la Convention dans l'élaboration d'approches de tarification du carbone pour la mise en œuvre de leur CDN dans le cadre de l'Accord de Paris, tout en favorisant la collaboration. L'initiative est purement volontaire et ne crée pas d'obligations pour les juridictions soutenues ou pour ses donateurs. Il est actuellement financé par des contributions volontaires fournies par le gouvernement allemand.

La CIACA est mise en œuvre par la CCNUCC par l'intermédiaire de ses Centres régionaux de collaboration (CRC). Les juridictions et les pays comme le Cameroun qui souhaitent mieux comprendre et/ou intéressés par l'élaboration d'instruments pour la tarification et les marchés du carbone, pourraient bénéficier d'un soutien à différents niveaux pour :

- (i) Identifier les options disponibles et la façon dont elles s'inscrivent dans leur propre situation et leurs propres objectifs ; d'élaborer des propositions concrètes pour la mise en place d'instruments,
- (ii) adopter les instruments au niveau national et
- (iii) mettre en œuvre les instruments sur le terrain.

L'initiative de CIACA offre un soutien aux administrations, en fonction de leurs besoins, pour l'examen et l'élaboration d'instruments de tarification du carbone. Néanmoins, une étude approfondie doit être entreprise pour déterminer le potentiel, l'intérêt et la faisabilité de l'application des approches de tarification du carbone dans le contexte national.

Dans le cadre de ce projet, le CRC Afrique de l'Ouest et du Centre (RCC WAC Africa en anglais) apportera un appui au Cameroun dans le cadre de la mise en œuvre de la CIACA.

¹ <https://www.businessincameroon.com/environment/0109-13385-environment-cameroon-mulls-over-the-introduction-of-a-carbon-tax-in-fy2024>

BUTS ET OBJECTIFS DU PROJET

L'objectif global est d'élaborer et de recommander des instruments appropriés de tarification du carbone qui peuvent aider à atténuer les émissions de GES au Cameroun, favoriser le développement durable par le fait même, soutenir la mise en œuvre des CDN successives, ainsi que contribuer à mettre le pays sur une trajectoire de faibles émissions de GES. Cela se fera en tenant compte de leur potentiel d'atténuation attendu dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre, en particulier en tenant compte des cadres juridiques, réglementaires, institutionnels, sociaux et économiques nationaux dans la perspective de la mise en œuvre des CDN nationales.

Le CRC Afrique de l'Ouest et du Centre et le Gouvernement du Cameroun cherchent à engager un consultant pour mener à bien des activités liées aux éléments clés du contexte national qui peuvent influencer le choix de l'instrument de tarification du carbone et sa conception spécifique au Cameroun dans le cadre du projet CIACA.

Les objectifs spécifiques seront les suivants :

- Identifier et décrire les éléments clés du contexte national qui peuvent influencer le choix de l'instrument de tarification du carbone et sa conception ;
- Évaluer le cadre juridique et politique existant dans le pays en ce qui concerne la tarification du carbone et faire un bilan préliminaire de la structure MRV pour permettre la mise en place d'instruments de tarification du carbone ;
- Analyser les instruments existants de tarification du carbone ou les instruments connexes déjà en place dans le pays, s'il y en a ;
- Identifier les opportunités potentielles pour diverses tarifications du carbone en fonction des circonstances et du contexte du pays ;
- Analyser les scénarios ou les options potentiels de l'utilisation des recettes de la tarification du carbone, y compris pour atténuer les impacts négatifs potentiels ;
- Déterminer les liens entre la tarification du carbone et la CDN et les possibilités d'atteindre les objectifs d'atténuation pour les secteurs mentionnés dans la CDN ;
- Sous réserve de l'intérêt spécifique du pays, explorer comment les approches de tarification du carbone pourraient soutenir la participation à l'action climatique coopérative telle que prévue à l'article 6 de l'Accord de Paris ;
- Identifier et recommander des acteurs/partenaires potentiels ainsi que les guichets de la finance climat et les procédures d'accès aux différents fonds qui pourraient soutenir et accompagner le pays dans une éventuelle conception et mise en œuvre de la tarification du carbone ;
- Fournir une évaluation globale de la faisabilité de la tarification du carbone pour le pays et formuler des recommandations sur la voie à suivre.

PORTÉE DE L'ÉTUDE

Plus précisément, l'étude vise à identifier les éléments clés dans les domaines suivants qui peuvent influencer la faisabilité et la conception des options de tarification du carbone dans le pays :

1. 1. Les émissions de GES, y compris par secteur, en mettant l'accent sur les secteurs à fort potentiel d'atténuation ;
1. 2. Des développements majeurs dans des secteurs clés tels que la sylviculture, l'agriculture, l'énergie et l'industrie ;
1. 3. Analyse des politiques (budgétaires et non budgétaires) ou des outils actuels et prévus ayant une incidence sur les émissions de GES ;
1. 4. Cadre national ~~pertinent~~ lié au changement climatique
 1. 4. 1. Arrangements institutionnels nationaux liés au changement climatique ;
 1. 4. 2. Les éléments de la politique nationale et du cadre juridique pertinents pour la tarification du carbone ;
 1. 4. 3. Les objectifs et les stratégies environnementaux nationaux ;
1. 5. Aperçu des facteurs sociaux et économiques susceptibles d'influer sur l'adoption d'instruments de tarification du carbone ou d'être touchés par l'examen de celle-ci ;
1. 6. Priorités globales en matière de développement ;
1. 7. L'environnement international et les développements (en particulier en ce qui concerne les émissions de GES et l'énergie) pertinents pour le Cameroun et les engagements (parmi lesquels, mais sans s'y limiter, les CDN dans le cadre de l'Accord de Paris) ;
1. 8. Informations sur l'intérêt d'envisager une action climatique coopérative dans le cadre de l'article 6 de l'Accord de Paris.
1. 9. Des informations sur la faisabilité d'une tarification du carbone pour le Cameroun et des recommandations sur la voie à suivre.

MÉTHODOLOGIE

On s'attend à ce que l'étude consiste principalement en une recherche qualitative. Néanmoins, les conditions suivantes s'appliquent :

- Dans la mesure du possible, des éléments quantitatifs doivent être présentés, par exemple en ce qui concerne les émissions de GES, le contexte socio-économique, les politiques prévues ou existantes, etc.
- La réalisation de cette étude peut nécessiter, le cas échéant, l'interaction avec diverses parties prenantes nationales, soit à des fins d'établissement des faits, soit pour recueillir les points de vue des principales parties prenantes (entre autres, mais sans se limiter à, l'élément 1.8 « Informations sur l'intérêt d'envisager une action climatique coopérative au titre de l'article 6 de l'Accord de Paris »).
- Donner un aperçu des conclusions de la section 1.3 (concernant les politiques quantitatives), l'étude doit présenter une matrice des pénalités et des mesures incitatives économiques influençant les émissions de GES par type de carburant ou par secteur.

LIVRABLES

	Extrants/Livrables	Date indicative
1.	Rapport initial, y compris les grandes lignes initiales du rapport prévu, qui doit être examiné et approuvé par le RCC WAC Africa.	17 Juillet 2024
2.	Premier projet de rapport au RCC WAC Africa pour commentaires	30 Septembre 2024
3.	Projet de rapport final intégrant les commentaires adressés.	2 semaines après les commentaires de RCC WAC Africa.
4.	Atelier de validation (virtuel ou en personne) pour présenter les résultats contenus dans l'ébauche finale du rapport et solliciter des commentaires/contributions. Il s'agira notamment de planifier, d'animer et de rendre compte de l'atelier.	À confirmer
5.	Rapport final, qui doit tenir compte des commentaires reçus lors de l'atelier de validation. Ce rapport final doit être remis 2 semaines après avoir reçu les commentaires sur le projet de rapport final. Le rapport doit être accompagné d'un résumé exécutif.	30 Octobre 2024

DÉBUT ET DURÉE

Date de début : 12 Juillet 2024.

Date de finalisation : 30 Octobre 2024.

Jours ouvrables estimés : 20 SEMAINES.

QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES

Formation académique : Le(s) consultant(s) doit (doivent) avoir une formation universitaire et une expérience professionnelle pertinente pour la tarification du carbone et/ou les marchés du carbone, tels que l'économie (idéalement l'économie de l'environnement et/ou l'économie de l'énergie) ou la politique.

Expertise professionnelle

Obligatoire:

- Connaissance des négociations de la CCNUCC sur le changement climatique, avec un accent particulier sur l'Accord de Paris (y compris la mise en œuvre de l'article 6 et de la CDN) ;
- Connaissance des instruments d'atténuation des GES, en particulier des instruments économiques ;
- Au moins 5 années d'expérience de travail avec des parties prenantes gouvernementales et non étatiques dans l'élaboration de politiques nationales et/ou régionales et la mise en œuvre d'activités de lutte contre le changement climatique ;
- Solides capacités d'analyse et de pensée critique ;
- Maîtrise de l'anglais et solides compétences rédactionnelles.

Souhaitable:

- La connaissance des structures existantes au Cameroun en lien avec le développement bas carbone est considérée comme un atout ;
- Bonnes aptitudes à la communication et à la présentation (capacité à communiquer sur des sujets complexes avec des messages clairs et simples) ;
- Familiarité avec les approches de tarification du carbone (taxes sur le carbone, SEQUE).
- Les consultants bilingues en anglais et en français sont souhaités.

RÉMUNÉRATION

Le budget de l'expert ne doit pas dépasser 25 000 USD.

COMMENT POSTULER

Les candidats intéressés dont les qualifications et l'expérience correspondent aux exigences établies doivent soumettre leur candidature à rccwacafrica@unfccc.int et kagonbet@yahoo.fr jusqu'au **19 juillet 2024** qui contiendra les éléments suivants :

- Un résumé d'une proposition technique qui comprendra une description de la méthodologie de mise en œuvre des tâches qui y sont inscrites ; et un calendrier d'achèvement des travaux aligné sur les exigences en matière de rapports et un calendrier provisoire, ainsi qu'un curriculum vitae de l'expert ou des experts.
- Proposition financière.

Seuls les candidats dont la candidature est sérieusement prise en considération seront convoqués à une entrevue par téléconférence. Veuillez indiquer « *Étude sur les approches de tarification du 6 carbone au Cameroun* » dans l'objet de votre courriel. Les candidates qualifiées sont

particulièrement encouragées à postuler.